

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

*paraissant le jeudi de chaque semaine à Brazzaville*

| DESTINATIONS              | ABONNEMENTS                 |        |        | NUMERO    |
|---------------------------|-----------------------------|--------|--------|-----------|
|                           | 1 AN                        | 6 MOIS | 3 MOIS |           |
| REPUBLIQUE DU CONGO ..... | 24.000                      | 12.000 | 6.000  | 500 F CFA |
|                           | Voie aérienne exclusivement |        |        |           |
| ETRANGER .....            | 38.400                      | 19.200 | 9.600  | 800 F CFA |

- Annonces judiciaires et légales et avis divers : 460 frs la ligne (il ne sera pas compté moins de 5.000 frs par annonce ou avis).  
Les annonces devront parvenir au plus tard le jeudi précédant la date de parution du "JO".  
□ Propriété foncière et minière : 8.400 frs le texte.      □ Déclaration d'association : 15.000 frs le texte.

DIRECTION : TEL./FAX : (+242) 281.52.42 - BOÎTE POSTALE 2.087 BRAZZAVILLE - Email : journal.officiel@sgg.cg  
Règlement : espèces, mandat postal, chèque visé et payable en République du Congo, libellé à l'ordre du **Journal officiel**  
et adressé à la direction du Journal officiel et de la documentation.

### S O M M A I R E

#### **PARTIE OFFICIELLE**

##### **- DECRET ET ARRETES -**

##### **A - TEXTE DE PORTEE GENERALE**

##### **MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

23 mars Arrêté n° 3119 portant création des commissariats  
centraux de police dans la ville de Brazzaville.... 334

##### **B - TEXTES PARTICULIERS**

##### **MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE**

- Agrément..... 334

##### **MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE L'AMENAGE- MENT DU TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION**

- Nomination..... 334

##### **MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

- Naturalisation..... 336

##### **MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE**

- Nomination..... 336

#### **PARTIE NON OFFICIELLE**

##### **- ANNONCES -**

- Annonce légale..... 336  
- Associations..... 337

## **PARTIE OFFICIELLE**

### **- DECRET ET ARRETES -**

#### **A - TEXTE DE PORTEE GENERALE**

##### **MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION**

**Arrêté n° 3119 du 23 mars 2012** portant création des commissariats centraux de police dans la ville de Brazzaville

Le ministre de l'intérieur et  
de la décentralisation,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 6-2011 du 2 mars 2011 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la police nationale ;  
Vu le décret n° 2003-326 du 19 décembre 2003 relatif à l'exercice du pouvoir réglementaire ;  
Vu le décret n° 2009-394 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre de l'intérieur et de la décentralisation ;  
Vu le décret n° 2011-426 du 25 juin 2011 portant organisation du ministère de l'intérieur et de la décentralisation ;  
Vu le décret n° 2011-427 du 25 juin 2011 portant attributions et organisation de la direction générale de la police ;  
Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011 modifiant la composition du Gouvernement ;  
Vu l'arrêté n° 2354 du 21 février 2012 fixant les attributions et l'organisation des directions départementales de la police.

Arrête :

Article premier ; Il est créé, dans la ville de Brazzaville, les commissariats centraux de police, dénommés ainsi qu'il suit :

- commissariat central de police du Djoué ;
- commissariat central de police du Plateau ;
- commissariat central de police de la Mfoa ;
- commissariat central de police de la Tsiémé.

Article 2 : Les limites territoriales des commissariats centraux de police de la ville de Brazzaville sont fixées comme suit :

- le commissariat central de police du Djoué couvre les arrondissements n° 1 Makélékélé et n° 8 Madibou ;
- le commissariat central de police du Plateau couvre les arrondissements n° 2 Bacongo et n° 3 Poto-Poto ;
- le commissariat central de police de la Mfoa couvre les arrondissements n° 4 Mounjali, n° 5

Ouenzé et n° 7 Mfilou ;

- le commissariat central de police de la Tsiémé couvre les arrondissements n° 6 Talangaï et n° 9 Djiri.

Article 3 : Les commissariats centraux de police de la ville de Brazzaville sont placés sous la coordination administrative et technique de la direction départementale de la police de Brazzaville.

Article 4 : Le présent arrêté, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 23 mars 2012

Raymond Zéphirin MBOULOU

#### **B - TEXTES PARTICULIERS**

##### **MINISTERE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE**

###### **AGREMENT**

**Arrêté n° 2954 du 20 mars 2012.** La Société Kynd International, B.P. : 1722, sise rue Louis TRE-CHOT, face ambassade de Russie à Brazzaville, est agréée pour l'exercice de l'activité d'auxiliaire de transport maritime en qualité de transitaire.

L'agrément est valable six mois et renouvelable une fois.

La délivrance et le renouvellement de l'agrément sont soumis au paiement des droits y afférents à la direction générale de la marine marchande.

L'agrément est individuel et incessible. Il ne peut être ni transféré, ni loué.

Le directeur général de la marine marchande est chargé de veiller à la régularité de l'exercice de l'activité accordée à la Société Kynd International, qui est soumise aux régimes disciplinaire et pénal de la marine marchande.

##### **MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'INTEGRATION**

###### **NOMINATION**

**Arrêté n° 3021 du 21 mars 2012.** Sont nommés membres de la commission départementale d'organisation de la fête nationale à Kinkala :

- président : le préfet **SHANGA (Jean Michel)** ;
- vice-président : le président du conseil départemental, **NKANZA (Fidèle)** ;
- secrétaire : le secrétaire général du département, **ONDONGO (Albert)** ;
- rapporteur : le représentant permanent de la délégation

gation générale des grands travaux, **NZINGA (Florent)** ;

- membres :

- le représentant de la direction des services préfectoraux, **MBEMBA (Germain)** ;
- le représentant de la direction départementale de la construction, **BOUEYA (Camille)** ;
- le représentant de la direction départementale de l'urbanisme, **KIMBEKETE-NKANZA (Mesmin Médard)** ;
- le représentant de la direction départementale des travaux publics, **BOUSSI (Pierre)** ;
- le conseiller économique du préfet, **MALONGA (Gilbert)** ;
- la conseillère municipale, **MALONGA (Anne Marie Bénédicte)** ;
- le conseiller départemental, **MOUGANY (Edgard)**

Secrétariat technique :

- chef de secrétariat : le secrétaire général du département, **ONDONGO (Albert)** ;
- rapporteur : le directeur départemental de l'aménagement du territoire, **NKOUNKOU (Florent)**.

Groupe de travail voiries urbaines, travaux publics, urbanisme et habitat

- président : le directeur départemental des travaux publics, **BOUSSI (Pierre)** ;
- secrétaire rapporteur : le directeur départemental de l'urbanisme, **KIMBEKETE-NKANZA (Mesmin Médard)** ;

- membres :

- le représentant de la direction départementale du plan et de l'aménagement du territoire, **MATONDO (Alexis Omer)** ;
- le représentant de la direction départementale de l'équipement, **MBEMBA (François Edouard)** ;
- le représentant de la direction départementale des services préfectoraux, **DEBEKA (Camille)** ;
- le représentant de la direction départementale de la construction, **BAKALAFUA (Maurice)** ;
- le représentant de la préfecture, **NDOKOLO (Daniel)** ;
- le représentant de la collectivité locale, **MANOUKOU (Jean Pierre)**.

Groupe de travail infrastructures énergétiques et hydrauliques

- président : le directeur départemental de l'hydraulique, **MBOUANI (Hilaire)** ;
- secrétaire rapporteur : le directeur des services préfectoraux, **MBEMBA (Germain)** ;

- membres :

- le représentant de la direction départementale du plan, **MASSAMBA LOUSSAKOU (Arel)** ;
- le représentant de la direction des services préfec-

toraux, **MBEMBA (Firmin)** ;

- le représentant de la direction départementale de la construction, **MABANZA (Osé)** ;
- le représentant de la direction départementale de l'urbanisme, **BATANTOU (Jeannette)** ;
- le représentant de la préfecture, **SAMBA (Etienne)** ;
- le représentant de la collectivité locale, **BAYIZA (Alphonse)** ;
- le représentant de la direction départementale de la SNE, **NIOKA (Charlemagne)** ;
- le représentant de la direction départementale de la SNDE, **MOUANGA NTANTAMANA (Josephat)**.

Groupe de travail infrastructures administratives

- président : le représentant du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, **SOUNGA KOUBA (Hermès Marie Joseph)** ;
- secrétaire rapporteur : le représentant de la direction départementale du plan et de l'aménagement du territoire, **BASSIDI ZOLA (Marc)** ;

- membres :

- le représentant de la direction des services préfectoraux, **MBEMBA (Gilles)** ;
- le représentant de la direction départementale de la construction, **BOUEYA (Camille)** ;
- le représentant de la direction départementale de l'environnement, **BATSIMBA BAKEBI (Henriette)** ;
- le représentant de la préfecture, **MAKAKI (Jean)** ;
- le représentant de la collectivité locale, **MOUNGOLO (Adrien Marcel)**.

Groupe de travail infrastructures économiques, sociales et culturelles

- président : le directeur départemental de l'enseignement primaire et secondaire, **MIAFOUNA (Julien)** ;
- secrétaire rapporteur : le directeur départemental de la santé, **LOUMOUAMOU (Dieudonné)** ;

- membres :

- le représentant de la direction départementale du plan et de l'aménagement du territoire, **MABOUNDA (Jean Sébastien)** ;
- le représentant de la direction des services préfectoraux, **BASSALAKOUMOU (Bernadette)** ;
- le représentant de la direction départementale du cadastre, **BIKOYI (Godefroy Noël)** ;
- le représentant de la direction départementale du domaine, **BOLOUEDI MALANDA** ;
- le représentant de la préfecture, **NKOUZOU (Madeleine)** ;
- le représentant de la collectivité locale, **BALEMBOKOUMBOU (Gilbert)** ;
- le directeur départemental du commerce, **MALONGA (Auguste)** ;
- le directeur départemental des affaires sociales, **BONAZEBI (Adolphe)** ;
- le directeur départemental de sports, **NKOUBANGO (Basile)** ;

- le directeur départemental du tourisme, **MBA-NDUKULU (Thomas)** ;
- le directeur départemental de la culture, **MINKALA (Clotaire)**.

#### Groupe de travail communication

- président : le conseiller à la communication du préfet, **BANGUISSA (Gabriel)** ;
- secrétaire rapporteur : le représentant des organes de presse, **MIBAKANHAD (Rock Marie Albert)** ;
- membres :
  - le représentant de la direction départementale du plan, **KOUEZO (Godefroy)** ;
  - le représentant de la direction départementale des services préfectoraux, **BENABO (Frédéric)** ;
  - le représentant de la direction départementale de la jeunesse, **LOUBASSOU (Dominique)** ;
  - le représentant de la direction départementale de l'enseignement technique, **BAHOUKA NKOU-NKOU (Pierre Clotaire)** ;
  - le représentant de la préfecture, **MBEMBA (Jacques)** ;
  - le représentant de la collectivité locale, **NKOUKA (Alain)**.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

##### NATURALISATION

**Décret n° 2012-197 du 19 mars 2012.** M. **ATTIE ACHRAF** de nationalité libanaise, né le 12 mars 1972 à Bonaouanou (Côte d'Ivoire), fils de ATTIE Ahmed et de CHATILA Marian, commerçant entrepreneur, domicilié à Brazzaville, immeuble CNSS, appartement 102, centre-ville, arrondissement n° 3 Poto -Poto, est naturalisé Congolais.

M. **ATTIE ACHRAF** est assujetti aux dispositions de l'article 33 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 susvisée.

Les enfants de M. **ATTIE ACHRAF** acquièrent la nationalité congolaise, en vertu des dispositions des articles 30, alinéa 2 et 44 de la loi n° 35-61 du 20 juin 1961 portant code de la nationalité congolaise.

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

##### NOMINATION

**Arrêté n° 3073 du 22 mars 2012.** Le colonel **AKOUNDOU NDZA (Jean Michel Roland)** est nommé chef de division de l'infrastructure du commandement de la logistique des forces armées congolaises.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Arrêté n° 3074 du 22 mars 2012.** Le capitaine **YOUNGA BILONGO (Aldo Mehd)** est nommé chef de division du commissariat du 31<sup>e</sup> groupement naval.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

**Arrêté n° 3075 du 22 mars 2012.** Le capitaine **KABA (Parfait)** est nommé chef de division de l'administration et des finances du 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie sol-air.

L'intéressé percevra, à ce titre, les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé.

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

### **- ANNONCES -**

#### **ANNONCE LEGALE**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE  
DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE

OFFICE NOTARIAL GALIBA

M<sup>e</sup> Henriette Lucie Arlette GALIBA  
3, boulevard Denis Sassou Nguesso, marché  
Plateau, centre-ville, vers ex-trésor, ex-hôtel de Police  
Boîte Postale : 964, Tél.: 05 540-93-13 ;  
06 672-79-24, E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

« EUREKA SARLU »

Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
Capital social : 1.000.000 francs CFA  
Siège social : Brazzaville, villa 197,  
Camp Sommeilleux, arrondissement 01, Makélékélé  
RCCM : 12B3262  
REPUBLIQUE DU CONGO

#### **INSERTION LEGALE**

Aux termes d'un acte authentique en date du 1<sup>er</sup> février 2012, reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA. Notaire titulaire d'un office à la résidence de Brazzaville, enregistré le lendemain, à la recette des impôts de Bacongo, folio 022-438, numéro 302, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique : société à responsabilité limitée unipersonnelle ;

Dénomination sociale: « EUREKA SARLU »

Siège social : Brazzaville, villa 197, Camp Sommeilleux, arrondissement 01, Makélékélé, République du Congo.

Capital social : un million (1.000 000) de francs CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) francs CFA chacune entièrement souscrites.

Objet social : la société a pour objet tant au Congo, que partout ailleurs à l'étranger :

- la fourniture des équipements technique, informatique, de construction et de transport ;
- la formation (commerciale, marketing, management et informatique) ;
- les prestations de services.

Durée : la durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au registre de commerce et du crédit mobilier.

Apports en numéraire : suivant l'état de souscription et de versement annexé aux statuts et dressé par le notaire soussigné, en date à Brazzaville du 1<sup>er</sup> février 2012 et enregistré le lendemain à la recette des impôts de Bacongo, folio 022/49, numéro 303, l'associée unique a libéré en intégralité ses parts sociales.

Gérance : Conformément aux dispositions statutaires, Madame Nancy CHENARD a été nommée en qualité de gérante de la société, pour une durée illimitée.

Dépôt au greffe : Les actes constitutifs ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville, le 8 mars 2012 sous le numéro 12 DA 285.

Immatriculation : La société a été immatriculée au registre de commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, le 8 mars 2012, sous le numéro 12 B 3262.

Pour insertion  
Maître Henriette L. A. GALIBA  
Notaire

## ASSOCIATIONS

Département de Brazzaville

Création

Année 2012

**Récépissé n° 033 du 2 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : **"FORUM AFRICAIN POUR L'HYGIENE, L'ASSAINISSEMENT ET LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE"**, en sigle **"F.A.H.A.DE.C."**. Association à caractère socioécono-

mique. *Objet* : contribuer à l'éducation, l'animation et la sensibilisation de la population sur les questions d'hygiène et d'assainissement en vue de lutter contre les diverses pandémies ; promouvoir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes désœuvrés dans les différents secteurs de la vie économique et sociale ; initier et renforcer les programmes visant la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois et la valorisation des ressources locales. *Siège social* : 80, rue Albert Mountanda Ignace, Moukoundzi-Ngouaka, Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 23 décembre 2011.

**Récépissé n° 035 du 2 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : **"ASSOCIATION DU KRIYA YOGA"**. Association à caractère spirituel. *Objet* : faire un avec Dieu par la pratique des exercices yogiques ; intensifier la foi en Jésus-Christ et l'amour du prochain à travers le monde ; annoncer le message de paix, d'amour, de fraternité et d'unité nationale. *Siège social* : 19, rue Kiyindou Nzo, Sangolo (OMS), Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 juin 2011.

**Récépissé n° 063 du 9 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : **"ASSOCIATION POUR LA RENAISSANCE DE MISSAFOU 110"**, en sigle **"ARM 110"**. Association à caractère socioéconomique. *Objet* : développer l'esprit d'initiatives, de créativité et d'innovation dans les domaines de l'agropastoral, de l'éducation, de la santé, de l'habitat et de l'environnement ; contribuer à la formation et à l'encadrement de la jeunesse désœuvrée aux petits métiers et à l'initiative de la gestion de microprojets. *Siège social* : case C2-44, OCH, Orstom, Nganguouoni, Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 2 septembre 2011.

**Récépissé n° 081 du 15 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : **"MUTUELLE LES BOUGAINVILLEES DE MADIBOU"**, en sigle **"M.B.M."**. Association à caractère social. *Objet* : promouvoir l'assistance multiforme entre les mutualistes en cas d'événements heureux ou malheureux. *Siège social* : 30, avenue Cardinal Emile BIAYENDA, quartier Madibou, Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 24 janvier 2012.

**Récépissé n° 084 du 16 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : **"ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE"**, en sigle **"A.L.P.E.R.C."**. Association à caractère sociohumanitaire. *Objet* : informer et sensibiliser la population du danger de la pollution de l'environnement ; appuyer les résolutions relatives à la protection des écosystèmes forestiers et à l'élimination des déchets qui appauvrissent le sol. *Siège social* : 81, rue Mantsimou, Makélékélé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 1<sup>er</sup> décembre 2011.

**Récépissé n° 086 du 20 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION PAIX, ORDRE ET BIENSEANCE**", en sigle "**P.O.B.**". Association à caractère social. *Objet* : contribuer à la mise en œuvre des politiques visant le renforcement du processus de paix ; aider la jeunesse à retrouver les valeurs morales et à observer une bonne ligne de conduite. *Siège social* : 60, rue Batékés, Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 27 décembre 2011.

**Récépissé n° 098 du 23 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**CENTRE MISSIONNAIRE BETHLEHEM**", en sigle "**C.M.B.**". Association à caractère culturel. *Objet* : former les ouvriers capables de travailler dans l'œuvre de Dieu et de réaliser des œuvres socioéconomiques. *Siège social* : 18, rue Makoua, Poto-Poto, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 09 décembre 2008.

**Récépissé n° 107 du 23 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**CENTRE D'EVANGELISATION MAMRE**", en sigle "**C.E.M.**". Association à caractère culturel. *Objet* : former les ouvriers capables de travailler dans l'œuvre de Dieu et de réaliser des œuvres socioéconomiques. *Siège social* : 117, rue Louingui, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 10 avril 2010.

**Récépissé n° 113 du 28 février 2012.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**EGLISE GOLGOTHA**", en sigle "**E.G.**". Association à caractère culturel. *Objet* : évangéliser la bonne nouvelle de Jésus-Christ ; éduquer et édifier spirituellement les hommes. *Siège social* : 170, rue Djambala, Ouenzé, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 novembre 2010.

Année 2011

**Récépissé n° 204 du 19 mai 2011.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSEMBLEE CHRETIENNE DE LA PAROLE PARLEE**", en sigle "**A.C.P.P.**". Association à caractère culturel. *Objet* : évangéliser la parole de Dieu sur toute l'étendue du territoire nationale du Congo. *Siège social* : 43 bis, rue Louingui, Poto-Poto II, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 30 juillet 2007.

**Récépissé n° 238 du 08 juin 2011.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES INITIATIVES COMMUNAUTAIRES**", en sigle "**A.P.I.C.**". Association à caractère socioéconomique. *Objet* : promouvoir les initiatives communautaires d'appui et d'aide au développement ; contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations. *Siège social* : 127, rue Mouléké, Talangaï, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 19 juillet 2010.

Année 2009

**Récépissé n° 482 du 15 décembre 2009.** Déclaration au ministère de l'intérieur et de la décentralisation de l'association dénommée : "**ESEH MUSIC AND PROJECT**", en sigle "**E.M.P.**". Association à caractère culturel. *Objet* : faire connaître et assurer le rayonnement des musiques de recherche dans l'espace musical congolais et africain ; promouvoir les projets dans le domaine musical ; favoriser les rencontres des musiciens avec les mécènes. *Siège social* : 18, rue Kinsembo, Kinsoundi, Brazzaville. *Date de la déclaration* : 28 septembre 2009.



Imprimé dans les ateliers  
de l'Imprimerie du Journal Officiel  
B.P.: 2087 Brazzaville

